

## 1.2.5. Bandes imprégnées d'acide formique (Formicpro)

### Particularité :

Médicament vétérinaire enregistré (successeur de MAQS), prêt à l'emploi pour application simple dans des colonies comptant au moins 10'000 abeilles.

Si les résultats diffèrent de ceux indiqués sur la notice d'emballage, veuillez s.v.p. en informer Swissmedic : [www.vetvigilance.ch/meldung\\_F.html](http://www.vetvigilance.ch/meldung_F.html)

### Mesures de protection :

Les bandes sont imprégnées d'acide formique, qui, même sous forme non liquide, est extrêmement caustique. Il s'agit de les manipuler avec grande prudence. Vous devez dans tous les cas porter des gants en caoutchouc résistants aux acides, des lunettes de protection et des vêtements à manches longues. De l'eau doit également être disponible pour un rinçage approfondi après un éventuel contact avec la peau ou les yeux. Ouvrir le contenant uniquement à l'air libre et ne pas inhaler les vapeurs. Si le travail dans un espace fermé est inévitable, un masque est requis.

### Matériel nécessaire :

- Bandes Formicpro ad us. vet (Andermatt BioVet AG)
- Ciseaux (pour ouvrir le sachet contenant les deux bandes)
- Gants résistants aux acides, lunettes de protection et éventuellement masque (type B ou E)
- Seau rempli d'eau

### Points à retenir :

- Premier traitement avant fin juillet (après récolte de miel), deuxième traitement : commencer au plus tard mi-septembre. Selon le concept de lutte contre le varroa, le SSA recommande de procéder aux deux traitements d'été.

- Ne pas laisser d'espace vide au-dessus des bandes (en ruche suisse, recouvrir directement avec un couvre-cadres).
- Ne pas endommager ou couper l'emballage des bandes individuelles.
- Placer les bandes dans les colonies de préférence tôt le matin quand il fait encore frais.
- Convient pour les ruches divisibles comptant au moins 5 cadres de corps totalement occupés par les abeilles ou les ruches suisses comptant au moins 6 tels cadres.
- Contrairement à ce qui est indiqué sur la notice d'emballage, les bandes sont à enlever après la fin du traitement, afin de permettre un contrôle facile des colonies. Dans tous les cas, les bandes usagées doivent être éliminées de manière non-dommageable.
- Lors du traitement, les colonies doivent disposer de nourriture non operculée.
- Au cours du traitement, ne pas nourrir ni déranger les colonies.
- Les fonds grillagés devraient être fermés quelques jours avant et pendant le traitement pour optimiser l'efficacité.

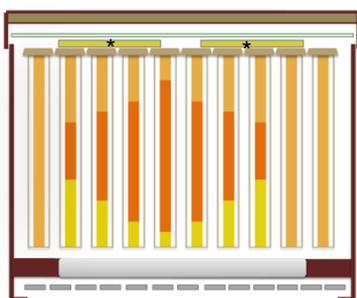
### Procédure :

- Porter l'équipement de protection
- Ouvrir au maximum les trous de vol
- Disposer les bandes imprégnées directement sur la tête des cadres. En ruche suisse, recouvrir les bandes avec un couvre-cadres (pas d'espace d'évaporation), fermer la ruche divisible directement avec le couvercle.
- Utiliser le produit conformément à la [notice d'emballage](#). Les consignes d'utilisation doivent impérativement être respectées. Exception : les bandes utilisées sont à enlever après le traitement.

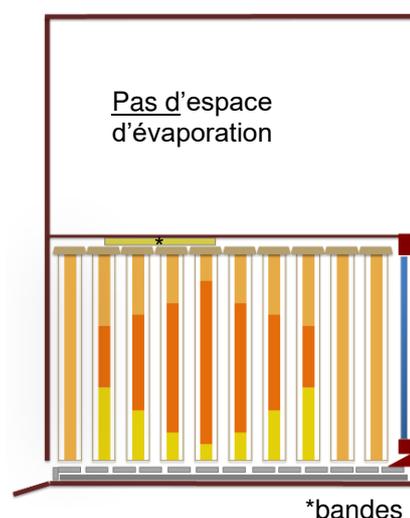
### Ruche divisible

À un corps de couvain, en bâtisse froide

☞ pour d'autres types de ruche divisible, voir la notice d'emballage



### Ruche suisse



\*bandes

Lien vers la [notice d'emballage Formicpro](#) et vers le [flyer BioVet](#) (en allemand)